

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/08/2026 - 12729 - 2013 B 00896 - 792 979 544 - A.T.M INDUSTRIE 84



CONSEIL AD'OC
Société d'Expertise Comptable
du Pays d'Oc

THOMAS HUEBER, Associé
Responsable du bureau PACA
Port. : 06.84.45.82.97

Marianne MAHOUX
Expert-Comptable inscrite au tableau de
l'Ordre de Montpellier & Marseille PACA
Commissaire aux Comptes

Tel. : 04 90 94 56 01 Fax. : 04 90 94 73 02
E-mail : marianne.mahoux@conseiladoc.com
thomas.hueber@conseiladoc.com

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
2 boulevard Limbert
84097 AVIGNON Cedex 9

Châteaurenard, le 20 juillet 2026

Objet : dépôt des comptes annuels



Madame, Monsieur,

Nous vous faisons parvenir sous pli en un exemplaire le dépôt des comptes annuels pour le client SARL ATM INDUSTRIE 84 dont l'exercice clôture au 31/12/2025, accompagné d'un chèque de 44.77 €.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

ISABELLE BAGNOL

Comptable

CONSEIL AD'OC PACA

6 Avenue Victor Hugo

13160 CHATEAURENARD

Tél : 04 90 94 56 01

RCS : 352 523 674 - APE : 6920Z

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre
des Experts Comptables de la région Marseille-Als

GREFFE DU TRIBUNAL
DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
24 JUL. 2026
ARRIVÉE

ATM INDUSTRIE 84

234 IMPASSE BEL OMBRE
84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON

APE : 2562B

SIRET : 79297954400014

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le : 31 décembre 2025

Certifiés conformes à l'original



SOMMAIRE

ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de résultat

ANNEXE COMPTABLE

3
4
5
6
8

BILAN ACTIF

ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024		% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette				
Capital souscrit non appelé (I)							
Frais d'établissement							
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences,							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immob. incorp. en cours, av. acptes							
Immobilisations corporelles				3,18			5,73
Terrains							
Constructions							
Inst. techniques, matériel et outillages ...	124 861,51	110 838,21	14 023,30		19 777,60		
Autres immobilisations corporelles	23 824,21	21 339,01	2 485,20		2 012,33		
Immob. corp. en cours, av. acptes							
Immobilisations financières				0,87			1,18
Participations							
Créances rattachées à des particip.							
Titres immobilisés de l'act. de portef.							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	4 500,00		4 500,00		4 500,00		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	153 185,72	132 177,22	21 008,50	4,04	26 289,93	6,91	
Stocks et en-cours				3,15			10,46
Mat. premières, autres approv.	16 350,00		16 350,00		39 775,00		
En-cours de production							
Produits finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés /cdes	756,00		756,00	0,15			
Créances (2)				34,38			34,81
Créances Clients et comptes ratt.	169 451,89		169 451,89		125 817,97		
Autres créances	9 245,41		9 245,41		6 564,80		
Charges constatées d'avance	734,89		734,89		3 454,63		
Capital souscrit appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Actions propres							
Autres titres							
Instr. financiers à terme, jetons dét.							
Disponibilités	302 153,96		302 153,96	58,14	178 412,92		46,91
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	498 692,15		498 692,15	95,96	354 025,32	93,09	
Frais d'émission des emprunts (IV)							
Primes de remboursement emprunts (V)							
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	651 877,87	132 177,22	519 700,65	100	380 315,25	100	

(2) Dont à moins d'un an

179 432,19

BILAN PASSIF

ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 80 000,00)	80 000,00	15,39	80 000,00	21,04
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		26,64		26,47
Réserve légale	8 000,00		8 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	130 429,20		92 676,91	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	87 223,22	16,78	37 752,29	9,93
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	305 652,42	58,81	218 429,20	57,43
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 923,01	5,37	58 147,81	15,29
Emprunts et dettes financières diverses			44,83	0,01
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 992,25	0,38	1 992,25	0,52
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	80 963,30	15,58	53 355,50	14,03
Dettes fiscales et sociales	66 334,35	12,76	19 371,58	5,09
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	36 835,32	7,09	28 974,08	7,62
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	214 048,23	41,19	161 886,05	42,57
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	519 700,65	100	380 315,25	100

(1) Dont à moins d'un an

212 055,98

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 519 700,65 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 87 223,22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Aucun changement de méthode n'est intervenu en cours d'exercice.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS



ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	120 022,06		4 839,45
Installations générales, agencements et aménagements divers	17 265,09		
Matériel de transport			214,48
Matériel de bureau, informatique & mobilier	5 044,64		1 300,00
TOTAL	142 331,79		6 353,93
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	4 500,00		
TOTAL	4 500,00		
TOTAL GENERAL	146 831,79		6 353,93

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			124 861,51	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			17 265,09	
Matériel de transport			214,48	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			6 344,64	
TOTAL			148 685,72	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			4 500,00	
TOTAL			4 500,00	
TOTAL GENERAL			153 185,72	

ETAT DES IMMOBILISATIONS



ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Augmentation de l'exercice	Ventilation				
		Virement		Entrée		
		poste à poste	de l'actif circ.	acquisition	apport	création
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., matériel et outillage	4 839,45			4 839,45		
Matériel de transport	214,48			214,48		
Matériel de bureau, info. & mobilier	1 300,00			1 300,00		
TOTAL	6 353,93			6 353,93		
TOTAL GENERAL	6 353,93			6 353,93		

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	1 à 5 ans	Linéaire	100 244,46	10 593,75		110 838,21
Inst. générales, agencés divers	5 à 10 ans	Linéaire	17 265,09			17 265,09
Matériel de transport	1 à 5 ans	Linéaire		9,99		9,99
Matériel de bureau, informatique	4 à 5 ans	Linéaire	3 032,31	1 031,62		4 063,93
TOTAL			120 541,86	11 635,36		132 177,22
TOTAL GENERAL			120 541,86	11 635,36		132 177,22
		Diminution de l'exercice	Ventilation			
			transf. à l'actif circ	éléments cédés	mise hors service	
TOTAL GENERAL						

ETAT DES CRÉANCES



ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	4 500,00		4 500,00
Actif circulant			
Autres créances clients	169 451,89	169 451,89	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 245,41	9 245,41	
Charges constatées d'avance	734,89	734,89	
TOTAL	183 932,19	179 432,19	4 500,00

(1) Prêts accordés en cours d'exercice 536,80

(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice 536,80

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES



ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	27 923,01	27 923,01		
Fournisseurs et comptes rattachés	80 963,30	80 963,30		
Personnel et comptes rattachés	18 910,44	18 910,44		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 769,96	19 769,96		
Impôts sur les bénéfices	21 366,00	21 366,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 951,58	5 951,58		
Autres impôts et taxes assimilées	336,37	336,37		
Groupes et associés (2)	36 835,32	36 835,32		
TOTAL	212 055,98	212 055,98		
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	30 236,00			
(2) Montant divers emprunts, dettes / associés	36 835,00			

SARL ATM INDUSTRIE 84

au capital de 80000 E
Siège social : 234 IMPASSE BEL OMBRE

84450 ST SATURNIN LES AVIGNON
RCS : 79297954400014

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE en date du 04/06/2026

L'an deux mille vingt-six,
le quatre juin, à dix-huit heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|------------------------------|--------------------|
| - Monsieur THOMAS FILAFERRO, | |
| Propriétaire de | 499 parts sociales |
| | |
| - Madame MELINA FILAFERRO | |
| Propriétaire de | 1 part sociale |

Soit un total : 500 parts.

Sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur THOMAS FILAFERRO préside la réunion en sa qualité de gérant.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2025
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

MF TF

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2025 les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans-réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 87 223,22 Euros, de la manière suivante :

- Au compte "autres réserves", soit	87 223,22 €
.....	
Total	87 223,22 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>
N-1	0.00 €
N-2	0.00 €
N-3	0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

MF TF

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'existence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

CINQUIÈME DÉCISION

L'assemblée générale approuve au gérant une rémunération annuelle nette, pour cet exercice, de 60 000 Euros, et attribue cette même rémunération pour le prochain exercice, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

Les charges facultatives et obligatoires seront assumées par la société, en ce inclus la CSG non déductible.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Monsieur THOMAS FILAFERRO

Madame MELINA FILAFERRO